

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-172

**ACQUISITION DE MATÉRIELS
POUR LES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS**

**APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 octobre 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 5 novembre 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4 novembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan et M. Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Guy Pernic, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois et Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, à 17h16 (affaire n° 2025-169).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Affaire n° 2025-172

ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019-027 du 02 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la nécessité de la ville de poursuivre la modernisation des installations sportives pour développer la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives dans des conditions optimales ;

Considérant l'importance de promouvoir le sport et l'activité physique au sein de la commune afin d'améliorer la qualité de vie des habitants ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 22 octobre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;

Article 2 : de solliciter auprès de la Région Réunion la subvention correspondante ;

Article 3 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Olivier HOARAU

ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement portant sur l'acquisition de matériels à destination des équipements sportifs.

Depuis 2014 la ville du Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) spécifique pour rénover et moderniser l'ensemble des sites et équipements sportifs municipaux, y compris ceux de proximité et le souci de leur intégration dans les espaces et environnement immédiats.

Les orientations municipales, en matière de politique sportive, proposent alors à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Le sport est perçu comme un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement de son territoire.

Dans ce sens, la collectivité fait le choix d'un partenariat renforcé et responsable avec le milieu associatif sportif et éducatif garants de la structuration d'une offre sportive diversifiée et de qualité d'un côté et de l'autre du développement de la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Vecteurs de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif.

Afin de poursuivre la modernisation de ses installations sportives, la collectivité souhaite procéder à l'acquisition de matériels sportifs visant le renforcement des potentialités de pratique et d'enseignement des activités physiques et sportives dans des conditions optimales.

Le plan de financement de cette acquisition de matériel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de matériel d'entretien :	12 896 €	Région Réunion (70,62 %) :	40 000 €
Acquisition de matériel sportif :	43 748 €	Ville (29,38 %) :	16 644 €
Total : 56 644 € HT		Total : 56 644 € HT	

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;
- solliciter auprès de la Région Réunion la subvention correspondante ;
- autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.